

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010

Délibération
n° 2010.12.263

Tarifs 2011 : mise à disposition d'un composteur individuel de jardin

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

**DELIBERATION
N° 2010.12.263**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

TARIFS 2011 : MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN

Par délibération n°31 du 25 janvier 2002, le conseil communautaire a fixé le tarif de mise à disposition d'un composteur individuel de jardin et de ses accessoires à 20 €.

Par délibération n°177 du 24 mai 2007, le conseil communautaire a approuvé le contrat d'objectifs du programme de compostage individuel proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région. Ce contrat s'est achevé à la fin du mois de septembre 2010.

Pour l'année 2011, des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'ADEME et la Région afin de poursuivre ce programme extrêmement suivi par les usagers.

Le coût d'achat d'un composteur est de 35,58 € HT, soit 42,55 € TTC pour 2010.

Considérant l'importance de ce programme pour la gestion des déchets ménagers sur l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 19 novembre 2010,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE à compter du 1^{er} janvier 2011 le tarif 2010 de mise à disposition de composteurs individuels, soit 20 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPOTE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2010

Affiché le :

17 décembre 2010